



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 26/11/2021

Covid-19 à La Réunion Mesures de freinage face à la vague actuelle

Pour stopper la reprise épidémique, il y a une nécessité urgente de maintenir de façon stricte les gestes barrière et de poursuivre l'engagement de tous dans la vaccination. Suite aux annonces gouvernementales, Jacques Billant, préfet de La Réunion, en lien avec l'Agence régionale de santé, précise les mesures applicables à La Réunion.

Ce qui change

Vaccination : la dose de rappel ouverte dès 18 ans à compter du samedi 27 novembre

Le rappel vaccinal sera ouvert à partir de 18 ans, dès cinq mois après la dernière injection. Les prises de rendez-vous seront possibles dès samedi 27 novembre.

La dose de rappel sera intégrée au Passe sanitaire 7 mois après la dernière injection (soit 5 mois après la dernière dose, plus un délai de 2 mois pour faire l'injection de rappel). Cette mesure s'applique à compter :

- Du 15 décembre pour les personnes de 65 ans et plus ;
- Du 15 janvier, pour tous les adultes.

Au-delà des 7 mois après la dernière injection, le Passe sanitaire ne sera donc plus valide.

Tests pour tous les voyageurs arrivant sur le territoire

Afin de renforcer encore la sécurité sanitaire des voyageurs, les tests pré-embarquement sont rétablis pour tous les voyageurs arrivant sur le territoire en provenance de métropole à compter du lundi 29 novembre.

Par arrêté préfectoral, les tests sont également rétablis pour tous les voyageurs en provenance et à destination de Mayotte.

Ces tests doivent être faits :

- 24h avant l'embarquement pour les voyageurs non vaccinés,
- 72h avant l'embarquement pour les voyageurs vaccinés présentant un test RT-PCR,
- 48h avant l'embarquement pour les voyageurs vaccinés présentant un test antigénique.

Suspension des vols en provenance d'Afrique du Sud

En raison de la découverte d'un nouveau variant du coronavirus particulièrement préoccupant les vols en provenance d'Afrique Australe (dont l'Afrique du Sud) sont suspendus pour une durée minimale de 48h.

Les personnes ayant voyagé au cours des 14 derniers jours dans l'un de ces pays sont invitées à se signaler aux autorités et à réaliser dans les meilleurs délais un test de dépistage RT-PCR.

Abaissement de la durée de validité des tests du Passe sanitaire à 24h

A compter du samedi 4 décembre, la durée de validité des tests PCR et antigéniques, qui servent de Passe sanitaire pour les personnes non vaccinées, sera réduite à 24 heures (contre 72 heures actuellement).

Déploiement du passe sanitaire dans les évènements à forte densité

A La Réunion, le Passe sanitaire est obligatoire depuis le 15 novembre pour tous les évènements organisés sur la voie publique et générant une forte densité de population : braderies, vide-greniers, brocantes... Il sera désormais également obligatoire sur les marchés de Noël.

Protocole sanitaire dans les écoles

Lorsqu'un cas sera détecté en école primaire, il n'y aura plus de fermeture systématique de classe. Un dépistage de toute la classe aura lieu et seuls les élèves présentant un test négatif pourront revenir au sein de l'établissement.

Interdiction des escales de croisières à La Réunion jusqu'au 15 janvier

Pour prévenir la propagation du virus sur le territoire, des restrictions sont mises en œuvre pour les voyages au sein de la zone Océan indien. Jusqu'au 15 janvier, les navires de croisière ne pourront pas faire escale, mouiller ou s'arrêter à La Réunion.

Les relève d'équipage des navires de commerce et de pêche restent autorisées, dans un cadre sanitaire très strict.

Ce qui ne change pas

Maintien strict du port du masque

Il est rappelé que le port du masque est obligatoire en intérieur pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus dans tous les établissements recevant du public, y compris ceux soumis au Passe sanitaire.

Le port du masque est également obligatoire sur la voie publique, sur l'ensemble du territoire et dans les établissements scolaires, en intérieur et en extérieur, dès le CP.

Restriction et application des gestes barrière dans la sphère privée

Les activités de prestations à domicile, de traiteur, de location de chapiteaux, de tentes et de barnums aux particuliers, d'animateurs de soirée à domicile ainsi que le transport de matériel de sonorisation restent interdites.

Pique-niques et bivouacs interdits

Les pique-niques et les bivouacs restent interdits.

Vaccination à La Réunion

Nouvelles modalités d'organisation

Qui est concerné par la dose de rappel ?

Dès samedi 27 novembre, le rappel vaccinal est ouvert aux personnes de 18 ans et plus.

Modalités pratiques pour se faire vacciner

Une augmentation rapide des capacités de vaccination

Afin de permettre aux personnes éligibles de bénéficier du rappel vaccinal, tout en préservant l'accès pour les réunionnais qui ne sont toujours pas fait vacciner, l'offre des centres de vaccination est augmentée dès ce samedi 27 novembre :

- **Ouverture de 5 centres de vaccination le samedi 27 novembre** l'après-midi en plus du matin (Saint-André, Saint-Denis, Saint-Paul, Le Tampon, Saint-Joseph)
- **Ouverture des 6 centres dès le lundi 29 novembre**, du lundi au samedi, matin et après-midi (Saint-André, Saint-Denis, Saint-Paul, Le Tampon, Saint-Joseph, Saint-Pierre)
- **Augmentation de près de 50% du nombre de lignes ouvertes** dès cette fin de semaine, avec de nouvelles lignes à ouvrir dès la semaine prochaine.

La réservation est ouverte en ligne (www.sante.fr) et par téléphone (0262 724 720) depuis le vendredi 24 novembre matin.

Il est également possible de se faire vacciner auprès de son médecin, infirmier ou pharmacien de ville, si ces professionnels de santé sont volontaires

Un dispositif « aller vers » pour faciliter la vaccination des personnes de plus de 80 ans à domicile

A partir de 80 ans, le risque d'hospitalisations et de formes graves pour Covid-19 est plus élevé :

- 10% : c'est le risque de décès chez les personnes âgées suite à une infection à la Covid-19
- Après 85 ans, le risque d'hospitalisation est 8 fois plus important qu'entre 40 et 44 ans

Afin d'apporter une solution de proximité aux personnes âgées peu mobiles, qui rencontrent des difficultés pour se déplacer ou prendre rendez-vous, ou qui ne sont pas véhiculées, l'Assurance Maladie et l'ARS La Réunion ont donc organisé, avec les médecins et infirmiers libéraux, la possibilité de vacciner à domicile ces personnes vulnérables :

- Chaque médecin traitant a d'ores et déjà reçu de l'Assurance Maladie, la liste de ses patients de plus de 80 ans non vaccinés et les coordonnées de leur infirmier référent, le cas échéant.
- Il est demandé au médecin d'organiser, à l'appui de cette liste, le circuit de vaccination selon 3 options :
 - il réalise lui-même la vaccination de ses patients ;
 - il fait appel à l'infirmier référent libéral qui vaccinera à domicile ;
 - si le patient n'a pas d'infirmier référent (40% des personnes de plus de 80 ans à La Réunion), le médecin traitant pourra se tourner vers une plateforme dédiée qui trouvera un infirmier à proximité.

Les médecins et infirmiers s'approvisionnent auprès de leur officine qui pourra préparer des seringues unitaires pour chaque visite à domicile.
Ce dispositif de sensibilisation a démarré mi-novembre et s'est construit grâce à la mobilisation et la coordination des professionnels de santé libéraux de l'île.

Plus d'informations sur la vaccination des personnes de plus de 80 ans sur le site internet :
<https://www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-la-vaccination-des-80-ans-et-plus>

Poursuite des opérations de vaccination dans les communes

Par ailleurs, les opérations de vaccination (centre éphémère et Vaccinobus) se poursuivent dans les communes afin de maintenir une bonne accessibilité à la vaccination sur l'île :

Prochains centres éphémères (accueil avec ou rendez-vous) :

- **À Saint-Louis - Les Makes (Mairie annexe)**
Le 30 novembre - de 8h30 à 17h

Prochains arrêts du Vaccinobus (accueil sans rendez-vous) :

- **Saint-Pierre (Parking de Mr Bricolage)**
Les 26 et 27 novembre - de 8h30 à 18h
- **Saint-Paul (Le Guillaume - Place de l'église)**
Le 29 novembre - de 8h30 à 18h

Point sur la vaccination au 24 novembre

Au 24 novembre, 72,8 % des Réunionnais éligibles disposent d'un schéma vaccinal complet. Depuis la semaine dernière, le nombre d'injections est en hausse dans l'île, principalement pour des doses de rappel.

La couverture vaccinale continue sa progression, mais encore trop lentement. Elle stagne notamment chez les personnes âgées de plus de 80 ans : 21 % d'entre elles ne sont toujours pas vaccinées (soit environ 12 000 personnes) alors qu'il s'agit de la population la plus vulnérable face au virus et à ses formes graves. En effet, après 85 ans, le risque d'hospitalisation est 8 fois plus important qu'entre 40 et 44 ans.

Pourquoi une dose de rappel ?

Au fil des mois, l'efficacité des vaccins (Pfizer ou Janssen) diminue progressivement, ce qui justifie une nouvelle stimulation vaccinale pour maintenir la protection, notamment face au variant Delta, plus contagieux et désormais très majoritaires.

Les autorités scientifiques et médicales rappellent, études à l'appui, que le vaccin diminue fortement les risques de contamination, même s'il se révèle moins efficace qu'initialement mesuré du fait de la prédominance du variant Delta, et surtout qu'il confère une protection très importante contre les formes graves de la maladie.

Ainsi, à La Réunion, la quasi-totalité des patients hospitalisés en réanimation ces dernières semaines pour Covid ne disposaient pas d'un schéma vaccinal complet.

Le rappel vaccinal est d'autant plus recommandé pour les personnes dont le système immunitaire est plus fragile, du fait de l'âge ou de certaines affections.

Quand recevoir ce rappel ?

Le rappel est administré :

- à partir de 5 mois après la deuxième injection du vaccin Pfizer (ou après la 1^{ère} injection si on a contracté précédemment la Covid-19),
- 4 semaines après l'injection unique du vaccin Janssen,
- entre 3 et 6 mois après la dernière injection du vaccin Pfizer pour les personnes sévèrement immunodéprimées, sur avis médical.

Quel vaccin est utilisé ?

Pour tenir compte du fait que le variant Delta est très majoritaire dans la circulation virale, le rappel vaccinal est effectué uniquement avec des vaccins à ARN Messenger.

C'est donc le Pfizer qui est utilisé à La Réunion, quel que soit le vaccin utilisé dans le cadre du premier schéma vaccinal, du fait de son efficacité démontré face au variant Delta.

Retrouvez toute les informations sur la vaccination à La Réunion

Site de l'ARS : www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-vacciner

Site internet www.sante.fr/

Par téléphone au **02 62 724 720**